

Musées / FP

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 017-211704150-20210531-21_115-AU



DÉCISION N°21-115

NOUVEAUX TARIFS SALON DE THÉ

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2020-29 du 15 Juillet 2020, transmise en Sous-préfecture le 22 Juillet 2020, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision n°2021-03 du 26 janvier 2021, transmise en sous-préfecture le 26/01/2021, fixant les tarifs des établissements culturels,

Vu l'arrêté n° 20-2319 du 27 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Dominique DEREN, Adjointe au Maire, pour la mise en œuvre de la politique culturelle,

Considérant l'offre de l'entreprise locale L'Angély, basée à Fontcouverte,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La mise en place de deux nouveaux produits en vente au salon de thé de l'amphithéâtre et de fixer les tarifs tels que présentés en annexe, applicables à compter du 19 mai 2021.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions. ainsi qu'au *Recueil des Actes Administratifs de la Commune* -

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 017-211704150-20210531-21_115-AU



ARTICLE 4 :

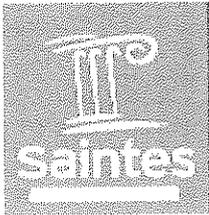
Le Directeur Général des Services de la Ville de Saintes, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **31 MAI 2021**
Et sa notification *publication le* **31 MAI 2021**

Fait à Saintes, le **31 MAI 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire
Madame Dominique DEREN





ANNEXES - TARIFS 2021

AMPHITHEATRE GALLO-ROMAIN

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le 
ID : 017-211704150-20210531-21_115-AU

DROITS D'ENTREE POUR LES VISITES ET LOCATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
VISITES		
Petit pot (plusieurs parfum)	-	2,20 €
Cônes (plusieurs parfums)	-	2,70 €